

NOS MISSIONS

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

CONSEILLER LES ÉLUS, ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

PROMOUVOIR UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'état. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

EXPERTISER LES TRAVAUX DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (ABF)

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

GARANT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture.

L'ARCHITECTURE DANS LES LANDES

409 325 HABITANTS Second département de France par sa superficie, les Landes bordent la côte atlantique sur plus de 100 km. Peuplé de plus de 400 000 habitants et situé entre les centres urbains de Pau, Bayonne et Bordeaux, ce département rural connaît une forte croissance de sa population.

9 242.6 KM²

43.3 HAB./ KM²

330 COMMUNES

18 EPCI

PAYSAGES

Le département est connu pour contenir le plus grand massif forestier d'Europe, replanté de pins maritimes et exploité industriellement depuis le milieu du XIXe siècle.

Ce territoire couvert de sables, dont le Parc national régional des Landes de Gascogne, abrite un habitat dispersé constitué de petits villages et de fermes isolées dans des clairières nommées «airial». Au sud du fleuve Adour, le relief est très vallonné et riche en terres cultivables.



Lac de Biscarrosse ©UDAP40

HISTOIRE

L'occupation des divers «pays» (Born, Marensin, Maremne, Seignanx, Gosse, Grandes et Petites Landes, Albret, Marsan, Chalosse, Orthe, Gabardan, Bas-Armagnac et Tursan) est très ancienne et débuterait au Paléolithique supérieur (la Dame à la capuche de Brassempouy, en allant vers les cités lacustres, les grottes et abris pré-historiques, les vestiges romains, les mottes féodales, les maisons fortes, les églises et maisons romanes puis gothiques, les castelnaux, les bastides, les châteaux et caveries, les bourgs reconstruits au XVIIIe siècle avec de nombreux hôtels particuliers.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Le littoral et l'activité thermale, principalement, ont vu se développer de remarquables maisons de villégiatures dès le début du XXe siècle, avec une dominante d'architecture basco-landaise et Art déco.

Trois voies jacquaires traversent plus d'une centaine de communes landaises et quatre sites sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques : l'église Sainte-Quitterie à Aire-sur-l'Adour, le clocher-porche à Mimizan, l'abbaye de Sorde et l'abbaye de Saint-Sever.



Aerial de Marquèze ©UDAP40

- 216** Monuments historiques
 - 9** Sites patrimoniaux remarquables
 - 10** Édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable
 - 68** Sites protégés
 - 4** Patrimoine mondial de l'UNESCO
- LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE :**
ÉGLISE SAINTE-QUITTERIE, AIRE-SUR-L'ADOUR
CLOCHER-PORCHE DE L'ANCIENNE ÉGLISE, MIMIZAN
ABBAYE SAINT-JEAN, SORDE-L'ABBAYE
ABBAYE NOTRE-DAME, SAINT-SEVER

NOUS CONTACTER

UDAP des Landes
4 rue du 8 Mai 1945
BP 344
40000 MONT-DE-MARSAN

Accès aux personnes à mobilité réduite

05.58.06.14.15
udap.landess@culture.gouv.fr



La Bastide d'Armagnac ©UDAP40

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi :
de 10h à 11h45 et de 14h30 à 16h

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

PERMANENCES DANS LES COMMUNES

Capbreton, Dax, Saint-Sever, Soorts-Hossegor

VOS INTERLOCUTEURS À L'UDAP 40

CHEFFE DE L'UDAP 40, ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)
Charlotte POCORULL

NORD DU DÉPARTEMENT

INGÉNIEUR : Magali GUICHARD ■

SUD EST DU DÉPARTEMENT

TECHNICIEN : Francis LAFARGUE ■■

SUD OUEST DU DÉPARTEMENT

ABF : Charlotte POCORULL □

DOCUMENTS D'URBANISME - PNR LANDES DE GASCogne

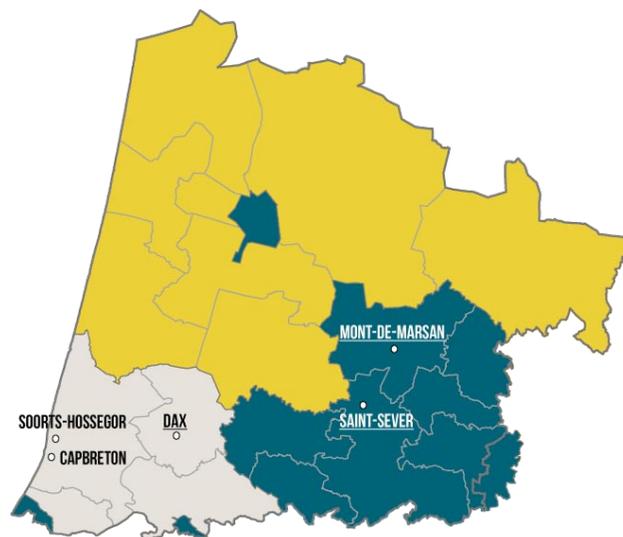
Magali GUICHARD

MONUMENTS HISTORIQUES

Francis LAFARGUE

ADMINISTRATIF

Isidore SANZ
Martine ZAIMEN
Béatrice BAILLET



udap.landess@culture.gouv.fr

05.58.06.14.15

atlas.patrimoines.culture.fr

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/>

Drac-Nouvelle-Aquitaine



drac
nouvelle
aquitaine

40

UDAP

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine

LANDES



Gabardan ©UDAP40